

Compte-rendu du conseil municipal

du 12 mai 2022

Dans ce numéro

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....	1
2	ACTUALITE INTERCOMMUNALE.....	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE.....	1
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	2
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE.....	2
6	DELEGATION FINANCES ET ADMINISTRATION.....	3
7	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE.....	4
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	4
9	INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES.....	4

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Perrine PANAROTTO, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET.

Excusés : Christelle VANHERSECKE donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE, Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2022

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité.

2 Actualité intercommunale

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire précise aux conseillers les réunions auxquelles il a assisté et notamment :

- Jeudi 28 avril : réunion de travail sur l'éclairage public. La commune dispose de 219 candélabres. 39 sont encore à passer en led, les travaux seront réalisés dans le courant du dernier trimestre 2022. Les économies attendues sont de l'ordre de 30%. Les horaires de coupure ont été modifiés de 0 h à 5 h du matin.
- Lundi 02 mai : Conférence des maires : le président de la Communauté de Communes Flandre Intérieure, Valentin Belleval, nous a présenté la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) mise en place dans cette communauté de communes. Nous avons longuement échangé sur les difficultés de mise en place de cette redevance. Nous avons aussi abordé la création du syndicat mixte SAGE Marque Deûle.
- Lundi 02 mai : Bureau communautaire : à l'ordre du jour signature d'un bail, d'une convention et demande de subvention.
- Mardi 03 mai : rencontre avec les techniciens de la CCPC et Noréade pour coordination du futur chantier « Poirier/Tonnel/Delemarle/Jardins ». Début des travaux Noréade en octobre 2022 puis voiries en début d'année 2023.
- Mardi 10 mai : réunion de la commission 3. Cette réunion a été reportée.
- Mercredi 11 mai : Visite de Grande Synthe et rencontre avec les élus de cette ville engagée depuis plusieurs années dans une transition écologique sociale et économique.

2.2 POINT SUR LA REUNION D'ECHANGES AVEC LES COMMUNES VOISINES

A l'initiative du Maire de Camphin en Pévèle, suite à cette longue période de pandémie, nous avons remis en place le principe de réunions ponctuelles avec nos voisins de Bachy, Bourghelles et Camphin. Dans un premier temps, limitées aux maires et adjoints, ces réunions ont pour but d'examiner nos préoccupations et de mettre en place des solutions communes quand c'est possible. Rapidement le travail en commun devrait se faire au niveau des commissions.

Les communes travaillent ensemble...

3 Délégation Education, Enfance, Jeunesse

3.1 POINT SUR LES INSCRIPTIONS A L'ECOLE PABLO PICASSO

Les inscriptions à l'école étant quasiment closes, Monsieur le Maire fait un point de la rentrée 2022. Pour le moment, il y a 8 nouveaux inscrits en PS (sur 13 possibles).

*Un conseil municipal des
jeunes plein de projets...*

3.2 INFORMATION SUR LA REUNION DU C.M.J.

Isabelle ROBION, conseillère déléguée à l'enfance fait un point sur la dernière réunion du C.M.J et sur l'investissement des jeunes. Ils ont choisi l'aménagement du pump track comme à Landas avec beaucoup de végétation et peu de béton. Ils souhaitent que cet espace soit accessible à tout âge (y compris les tout-petits). Le Conseil Municipal des Jeunes est très dynamique. Ils ont beaucoup de projets pour ramener de l'argent. La prochaine réunion aura lieu le 27 juin pour lister leurs projets pour la commune.

3.3 PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire donne lecture aux élus du Projet Educatif Du Territoire qui a été élaboré entre les élus et le service animation.

Il sollicite le conseil pour approuver ce P.E.D.T. d'une validité de trois ans, et l'autoriser à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4 Délégation Action Sociale

4.1 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS)

Faute de dossier prêt à l'étude, ce point est reporté au prochain conseil.

4.2 CONVENTION AVEC L'U.F.C.V. (POUR AVIS).

Anne-Sophie MOREAU, adjointe au Maire en charge des seniors, relatera aux conseillers les échanges avec les élus de sa commission sur l'opportunité de reconduire la convention avec l'UFCV.

Malgré tous les efforts de communication et les modifications apportées par l'UFCV il apparait que le coût annuel de notre partenariat (environ 1800 €/an) n'est pas en rapport avec le nombre de bénéficiaires de Wannehain (environ 8 personnes).

La commission propose donc au conseil de ne pas reconduire la convention.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil pour ne pas reconduire la convention et l'autoriser à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5 Délégation Aménagement Cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Michel Demeure indique que des travaux de maintenance des bâtiments communaux et de fleurissement du village ont été menés. Pendant les vacances, l'assainissement des toilettes de la grange est prévu.

5.2 DENOMINATION DE LA NOUVELLE DESSERTTE DES ENTREPRISES DE LA ZAC (POUR AVIS).

Après échanges avec le bureau des adjoints et après avoir obtenu l'accord de la famille, Monsieur le Maire propose de nommer la desserte du Parc d'Activités de Maraiche : allée Bernard COCHETEU.

Il sollicite le conseil municipal pour approuver la dénomination et l'autoriser à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5.3 CONVENTION DE COOPERATION AVEC ENEDIS (POUR AVIS)

Monsieur Michel DEMEURE, conseiller délégué aux travaux présente aux élus le projet de convention ainsi que ses finalités.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver cette convention et l'autoriser à signer tout document y afférent.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

*La commune stoppe sa
collaboration avec l'UFCV
pour les seniors faute de
participants.*

La rue de la ZAC a un nom...

6 Délégation Finances et Administration

6.1 ADHESION AU DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT DES ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENT, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CDG59 (POUR AVIS).

Monsieur le Maire expose aux membres :

Le dispositif interne de signalement du CDG59 prévoit conformément au décret du 13 mars 2020 susvisé une prestation socle comprenant :

- le recueil par une cellule d'écoute des signalements effectués par les agent-es s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG59
- une double procédure d'orientation des agent-es s'estimant victimes de tels actes ou agissements par une cellule de signalement:
 - vers les services et professionnel-les compétent-es chargé-es de leur accompagnement et de leur soutien,
 - vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et pour assurer le traitement des faits signalés

S'agissant d'une mission facultative, la prestation socle proposée par le Cdg59 est comprise dans la cotisation additionnelle,

Au-delà de ce que prévoit le décret du 13 mars 2020 concernant le recueil et l'orientation du-de la signalant-e, le dispositif interne de signalement du CDG59 envisage, avec le consentement formel du-de la signalant-e, un accompagnement des employeurs-ses publics dans le traitement des situations par le biais de prestations complémentaires facturées aux tarifs en vigueur :

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Luc LEFEBVRE, Maire, suite à la convocation faite le 04 mai 2022.

Le conseil en organisation	186€ la journée/93€ la demi-journée
Les services de prévention du Cdg59	280€ la journée/140€ la demi-journée
La réalisation d'une enquête administrative	750€ la journée/375€ la demi-journée
La médiation professionnelle	280€ la journée/140€ la demi-journée

L'autorité territoriale, au-delà de ses obligations légales en matière de protection de la santé physique et mentale des agent-es :

- est tenue d'informer les agent-es placé-es sous son autorité de l'existence du dispositif de signalement ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès
- s'engage à
 - désigner un-e « référent-e signalement »,
 - proposer aux agent-es et aux élu-es de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord,
 - mettre en place des actions de prévention à destination des managers et manageuses de sa collectivité ou de son établissement public.

La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2024. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- approuve la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG59 et en autorise la signature par le Maire,
- décide d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le CDG59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'une enquête administrative,
- autorise la signature des conventions relatives aux prestations complémentaires

6.2 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (POUR AVIS)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir travaux de maintenance des bâtiments et entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1er juillet 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 1er juillet au 31 août 2022 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 (indice majoré 352) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

Peu de participants à la réunion publique...

7 Délégation Animation du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le dernier conseil :

10 et 24 avril : élections présidentielles : le nombre de votants était plus important que la moyenne nationale.

16 avril : Chasse aux œufs. Il y avait beaucoup de monde.

16 et 17 avril : Courses du Paris-Roubaix

23 avril : 2^{ème} édition de l'atelier ukulélé à la Médiathèque.

1^{er} mai : fête des mamans (47), des médaillés du travail (12) et des jeunes électeurs (47) des 3 dernières années (événement annulé les 2 dernières années à cause du COVID).

7 mai : Braderie : 96 exposants ont participé

8 mai : La commémoration a attiré peu de monde.

9 mai : distribution des tickets de manège offerts par la municipalité pour 220 enfants.

7.2 LES ACTIVITES A VENIR EN MAI ET DEBUT JUIN 2022

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village présente les activités à venir en mai et début juin 2022 :

14 mai : gala de hip hop

15 mai : Parcours du cœur : l'événement est repoussé au 2^{ème} semestre.

20 mai : fête des voisins.

21 mai à 15h30 : passage du parcours Clérialine Vélo Tour (course contre le cancer du sein).

5 juin : Concours des maisons fleuries (le prix sera remis en septembre).

12 et 19 juin : élections législatives.

De nombreuses animations sur la commune...

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Néant

9 Informations / Questions diverses

- Point sur la réunion publique du 05 mai : Seuls 12 habitants étaient présents. La réunion s'est bien passée et les réponses aux questions posées ont pu être apportées dans une ambiance cordiale.

Prochain conseil municipal : jeudi 23 juin à 20 h

La séance est levée à 22h30